

Plan de situation Ech: 1/5000

Extrait du plan parcellaire cadastral  
Centre sur  
LA LOUVIERE 5 DIV/HAINE-SAINT-PAUL



Le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle, est repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. De plus, il est remplacé par un set de données (= Bpn, ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan.

- REMARQUES IMPORTANTES. (nouvelle construction)**
- LE NIVEAU INFÉRIEUR DES FONDATIONS AINSI QUE LE DIMENSIONNEMENT DES BETONS, POUTRELLES METALLIQUES ET HOURDIS SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET SERONT ETABLIS PAR L'ENTREPRENEUR OU EVENTUELLEMENT PAR UN BUREAU SPECIALISE, QUI FOURNIRA LES ETUDES ET PLANS DE POSE DES HOURDIS A L'ARCHITECTE 15 JOURS AVANT LEUR EXECUTION.
  - LES FONDATIONS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE ETABLIS SUR LE BON SOL ET HORS GEL (min: 80 cm de profondeur)
  - LES FACES DES MURS EN CONTACT AVEC LES TERRES SERONT ENDUITES D'UN CIMENTAGE AU SABLE DU RHIN + 2 COUCHES DE COALTAR.
  - LES BATTEES EXTERIEURES SONT EGALES A 5CM (sauf porte de garage : 10 cm).
  - LES HAUTEURS DES BAIES INTERIEURES SONT DE 205CM PAR RAPPORT AU NIVEAU FIN (SAUF INDICATIONS CONTRAIRES PRECISEES SUR LE PLAN)
  - SEULE, LA COTATION EST A PRENDRE EN CONSIDERATION, LORSQUE LE DESSIN NE REFLETE PAS LA COTE.
  - L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VERIFIER LE NIVEAU DE L'EGOUT PUBLIC.
  - L'ENTREPRENEUR PREVOIRA DES FOURREAUX POUR LE PASSAGE DES IMPETRANTS CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS DES DIFFERENTES SOCIETES DE DISTRIBUTION (EAU, GAZ, ELECTRICITE, TELEPHONE, ...).
  - CERTAINS EQUIPEMENTS REPRIS AUX PLANS SONT DONNES A TITRE INDICATIF, SEUL LE CAHIER DES CHARGES REGLANT LA CONSTRUCTION FAISANT FOI QUAND AU PROGRAMME A CONSTRUIRE.
  - LE MAITRE DE L'OUVRAGE AVERTIRA L'ARCHITECTE DE L'APPROBATION DE SON PERMIS DE BATIR PAR ENVOI RECOMMANDE.

**LEGENDE :**

	A DEMOLIR		EXISTANT INCHANGE		BOIS
	BRIQUES		BLOCS		BETON ARME
	BETON COULE		PIERRE BLEUE		ISOLANT RIGIDE
	ISOLANT SOUPLE		CLOISON METAL STUD + PLAQUE GYPROC		TRAITEMENT / HUMIDITE ASC.

PROJET  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME RELATIVE A LA :  
TRANSFORMATION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE  
EN DEUX APPARTEMENTS

Province : <b>HAINAUT</b>	Situation : <b>CHEMIN DES BOURDONS, N°10</b>
Ville ou Commune : <b>7100 HAINE-SAINT-PAUL</b>	Section cadastrale : <b>5ème DIV., SECTION B, 63C6</b>

Maître de l'Ouvrage : 	date : <b>10/09/2021</b>
	dossier : <b>CUR-05/21-LAL</b>

Bureaux : Rue Haute, 1/A201 à 7100 La Louvière		<b>SM Architecture</b> Salvatore MONACHINO, architecte	<small>Ce plan est uniquement destiné à la demande de bâtir. Ce document n'est pas un plan d'exécution, et ne peut donc pas être utilisé pour des travaux d'exécution.</small>
GSM: (0499) 24.51.79 smarchitecture@outlook.com			<small>L'entrepreneur est tenu d'avertir l'architecte par lettre recommandée au minimum huit jours avant le début des travaux. L'architecte ne peut être tenu responsable du chantier dans le cadre de demande de régularisations administratives.</small>
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU HAINAUT			<small>Ce document est la propriété de l'architecte, il ne peut donc pas être recopié, modifié ou communiqué à des tiers sans son autorisation préalable, en vertu de la loi du 15 avril 1936.</small>

Ce document concerne : PLAN DE SITUATION CONTEXTE URBANISTIQUE PLANS COUPES FACADES	1/5000E 1/1000E 1/200E-1/75E 1/100E-1/75E 1/100E-1/75E	feuille : <b>14</b>
		échelle : <b>VARIE</b>

Administration

Plan joint à l'arrêté de refus n° P.01/21/336  
Vu par le Collège Communal en date du **07 FEV 2022**

*Signature* Pour le Directeur général, Directrice déléguée, Marina RUSSO

*Signature* Pour le Bourgmestre, L'Echevin délégué, Pascal LENOY

Modifications	Date	A la demande de :

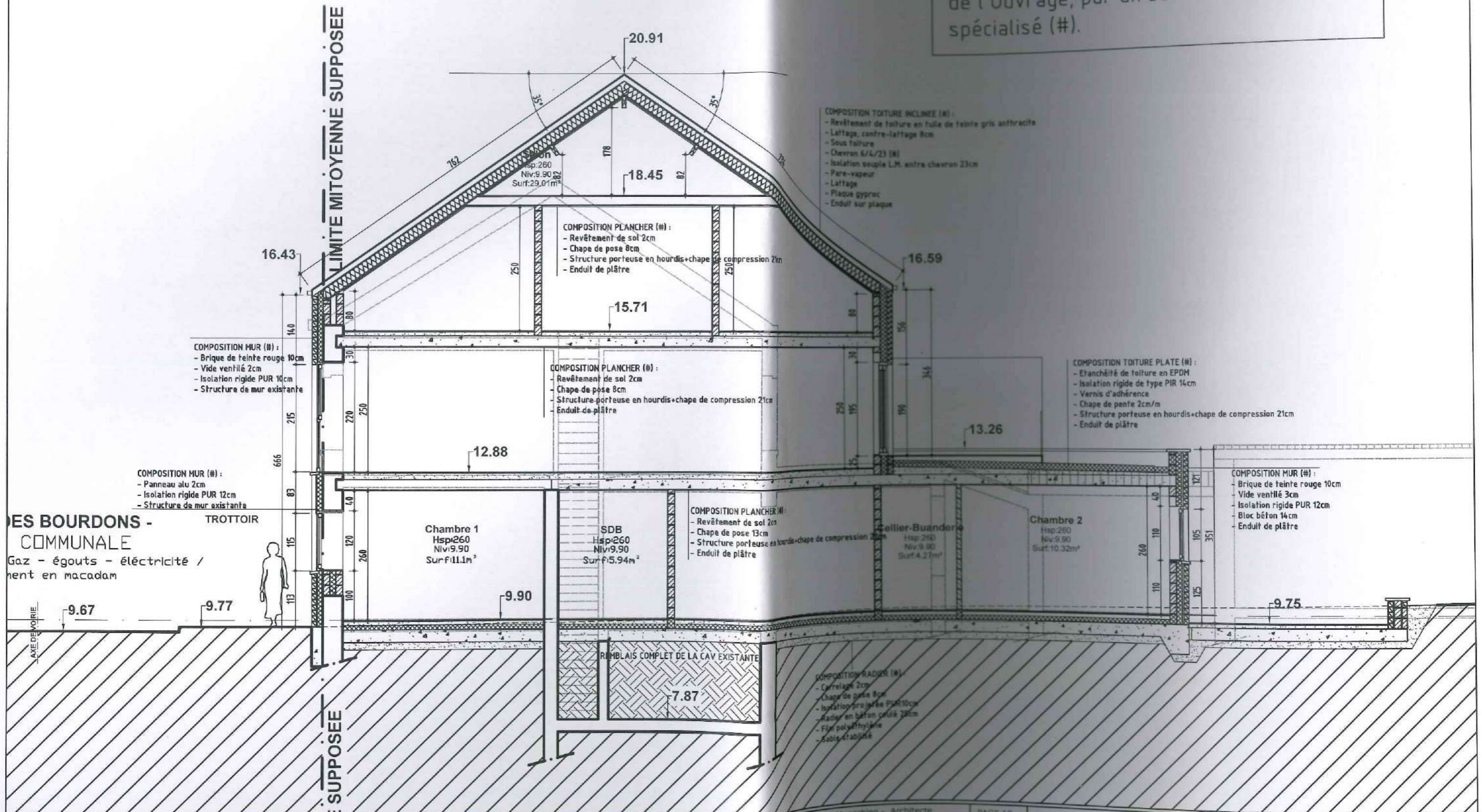
	<b>SM ARCHITECTURE</b> <b>MONACHINO SALVATORE</b> INFO@SMARCHITECTURE.BE 0499 24 51 79	
	L'Architecte responsable	L'Entrepreneur



# Coupe AA' projetée Ech.: 1-75

## Remarque importante

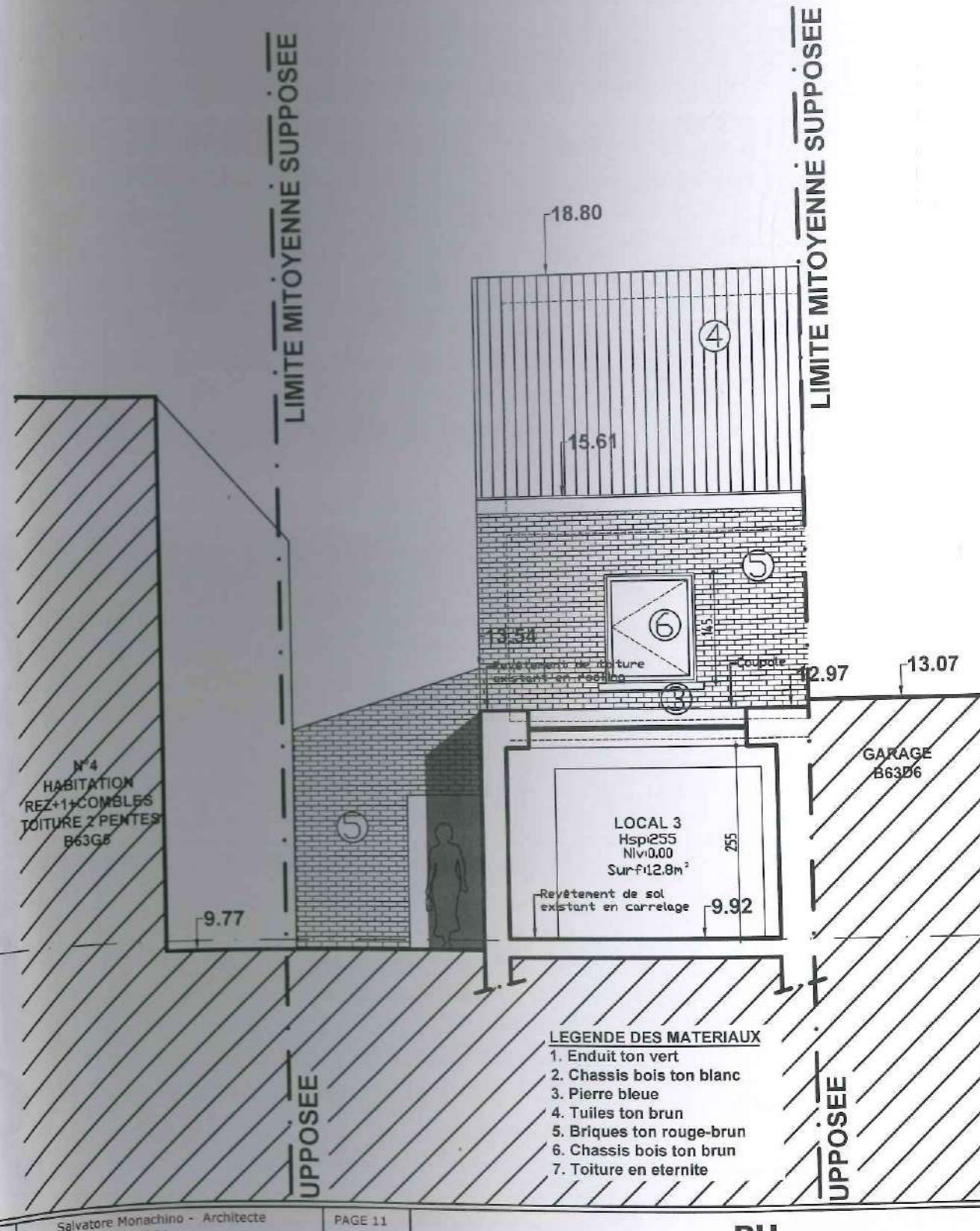
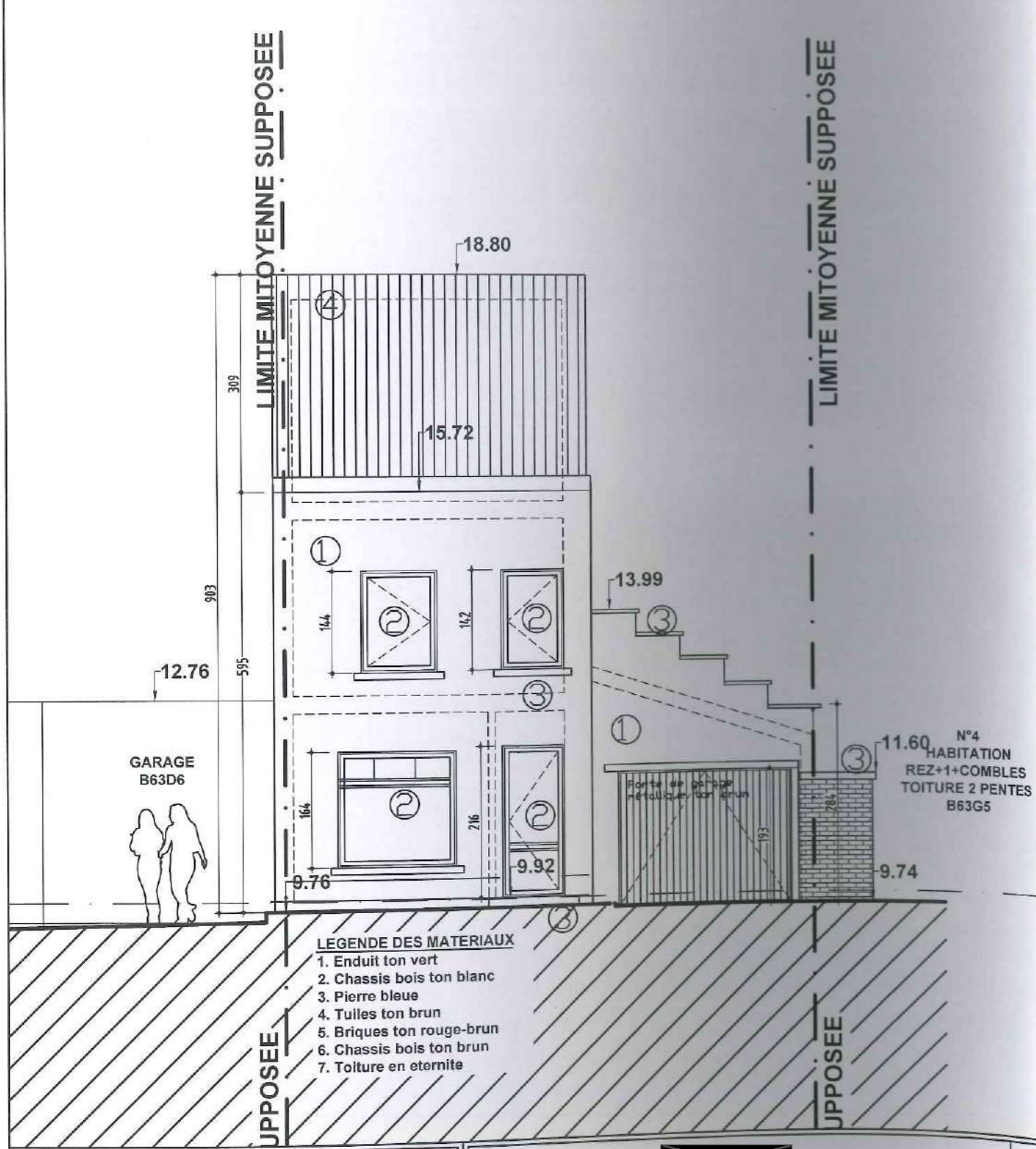
(#) Tous les calculs de stabilités seront réalisés, à charge du Maître de l'Ouvrage, par un bureau d'étude spécialisé (#).



**ES BOURDONS - COMMUNALE**  
 Gaz - égouts - électricité /  
 nent en macadam

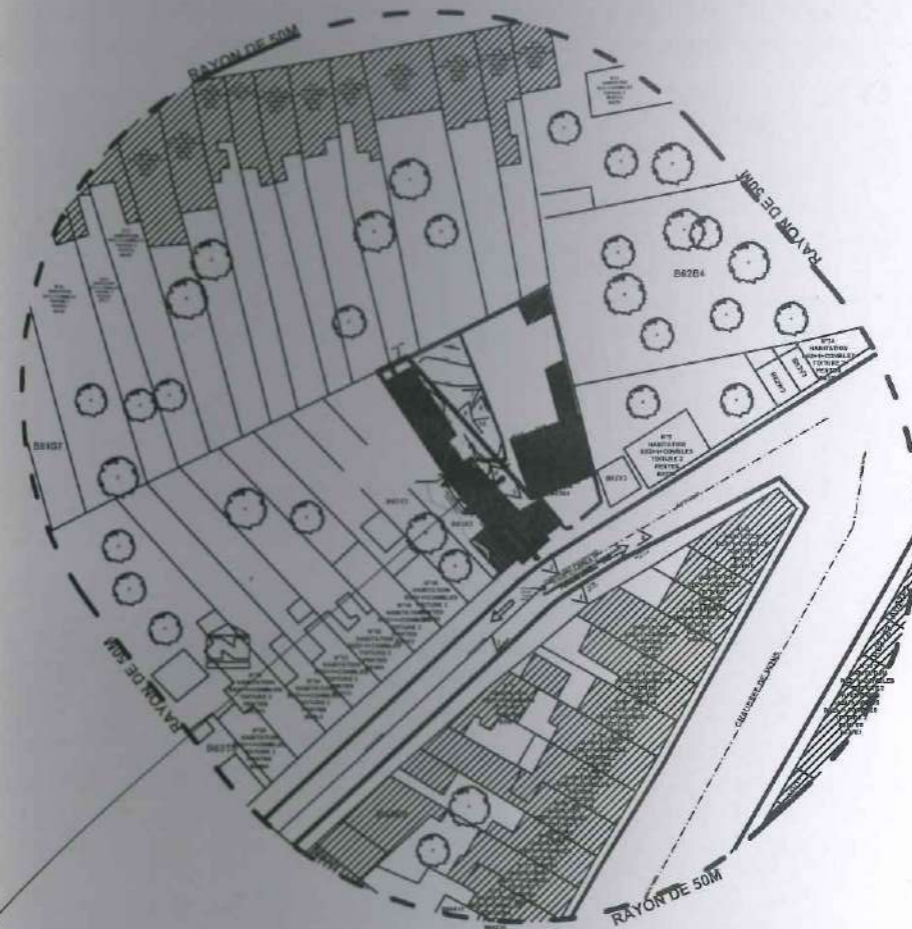
Façade avant existante Ech.: 1-75

Façade arrière existante Ech.: 1-75





Contexte urbanistique Ech.: 1-1000

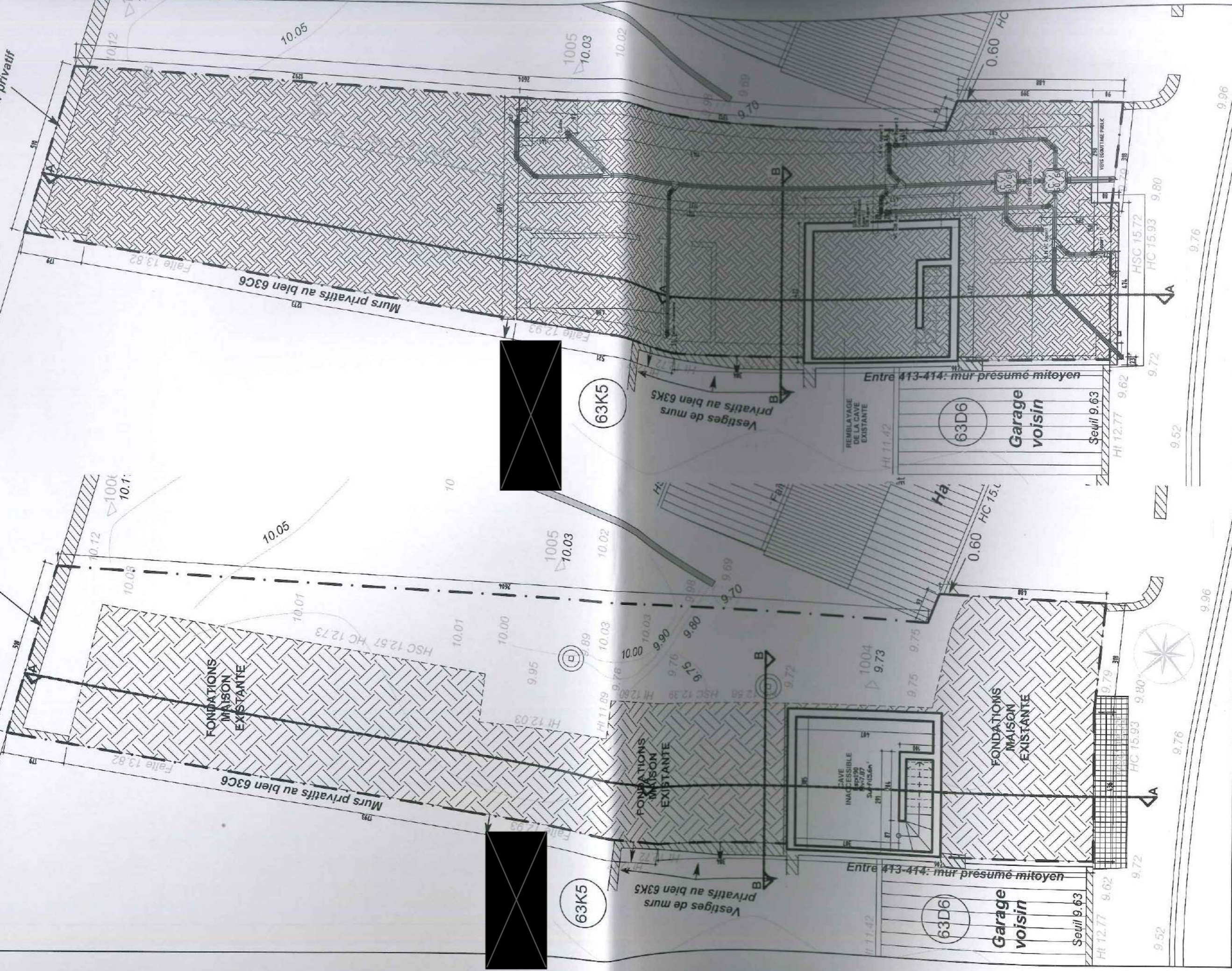


**OBJET DE LA DEMANDE**

Adresse: Sentier des bourdons, n°10 à 7100 Haine-Saint-Paul  
Cadastré: LA LOUVIERE, 5ème division, section B, parcelle 63C6  
Propriétaire: [REDACTED]  
SUP.TOT.Terrain : 208,00 m<sup>2</sup>

**Caves existantes Ech.: 1-100** *privatif*

**Egouttage projeté Ech.: 1-100** *Mur privatif*



DOSSIER CUR-05/21-LAL

Maître de l'ouvrage :



AUTEURS DE PROJET

Séverine Monachino - Architecte  
Rue Haute 1/A201  
7100 La Louvière

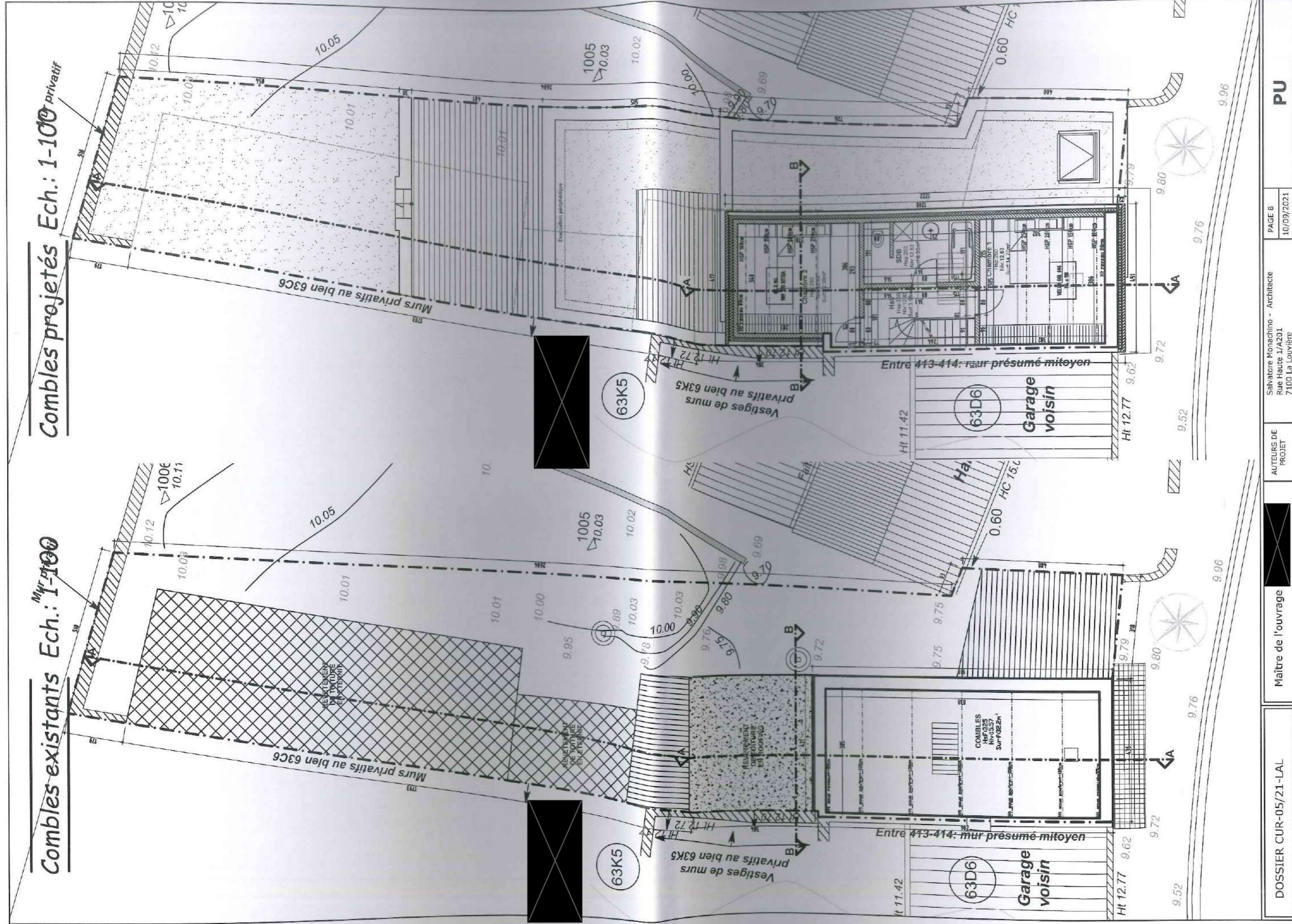
PAGE 5  
10/09/2021

PU



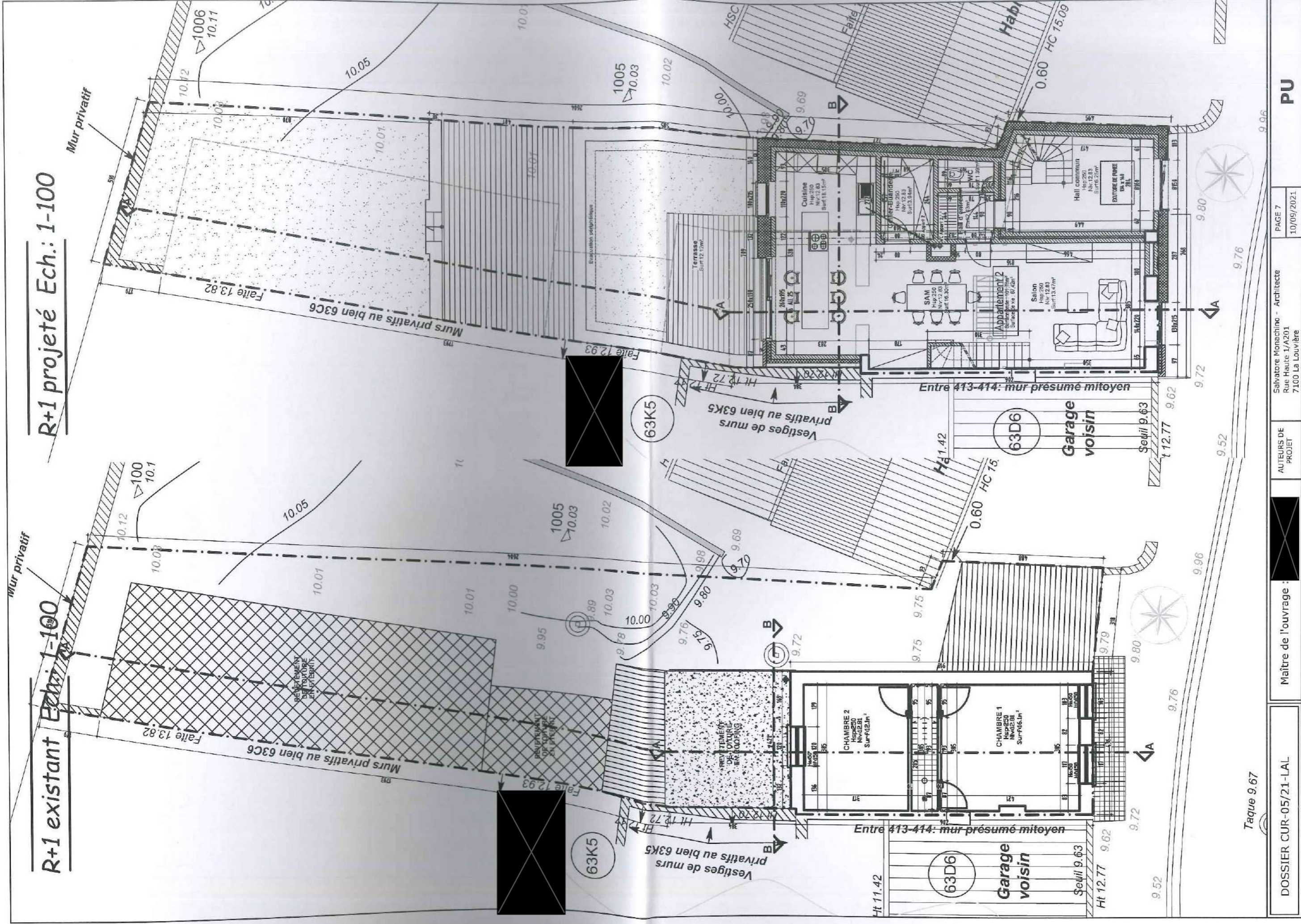
Combles existants Ech.: 1/100

Combles projetés Ech.: 1-100 *privatif*



R+1 existant Ech: 1-100

R+1 projeté Ech: 1-100



Taque 9.67

DOSSIER CUR-05/21-LAL

Maître de l'ouvrage :

AUTEURS DE PROJET

Salvatore Monachino - Architecte  
Rue Haute 1/A201  
7100 La Louvière

PAGE 7  
10/09/2021

PU



